

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 3 JUILLET 2017 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est absent : Monsieur le conseiller, Jean-Maurice Fortin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour le décès de M. Roger Doyon. Il ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-07-236

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 5 juin 2017;
 - 2.2 Séance extraordinaire du 27 juin 2017;
- 3. Pétitions**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Nouvel avis de motion du Règlement no. 21-16 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Memphrémagog;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Participation financière à l’organisation du Colloque de formation organisé par les P.É.P.I.N.E.S.;
- 6. Administration financière**
 - 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 juin 2017;
 - 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 juin 2017;
 - 6.3 Ratification des salaires payés au mois de juin 2017;
 - 6.4 Demande de paiement # 2 – Réfection du chemin Khartoum;
- 7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**
 - 7.1 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;
 - 7.2 Renouvellement de l’entente intermunicipale avec l’École du Val-de-Grâce;

- 7.3 Mise à jour du site web;
- 7.4 Rapport verbal de la représentante du comité Art et Culture de la réunion du 9 juin 2017;
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
 - 8.2 Acquisition d'un mobile Kenwood numérique pour le camion de service incendie et Premiers répondants;
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Achat de pièces pour la réparation de jeux pour enfants au parc;
 - 9.2 Municipalisation des rues de Villebois et place de Villebois;
 - 9.3 Autorisation de travaux sur le chemin de la Mésange;
 - 9.4 Mandat pour la demande du certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux d'aménagement du sentier de motoneige sur le chemin Khartoum;
 - 9.5 Remplacement de ponceaux dans le secteur du lac Stukely (coin Hibou et du Cèdre);
 - 9.6 Mandat à Les Services Exp inc. pour la préparation et la présentation du dossier de réfection et d'installation de services municipaux autour du lac d'Argent;
- 10. Hygiène du milieu et environnement**
 - 10.1 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 15 juin 2017;
 - 10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juin 2017;
 - 10.3 Mandat à Groupe SM inc. pour les travaux de réfection du barrage Orford;
- 11. Aménagement et urbanisme**
 - 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 9 et 16 mai et 1^{er} juin 2017;
- 12. Demandes de dérogation mineure**
 - 12.1 Demande d'empiètement de 20 cm supplémentaires dans la marge arrière pour le bâtiment ayant un droit acquis d'implantation. L'empiètement actuel est de 2,27 mètres en marge arrière et demande 2,04 mètres afin de rendre la mur nord égal au 18 rue Missisquoi, lot 4 380 150;
- 13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**
 - 13.1 Demande pour un agrandissement du garage de 3,70 mètres par 7,74 mètres, au 18 rue Missisquoi, lot 4 380 150;
- 14. Rapport sur l'émission des permis**
 - 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juin 2017;
- 15. Avis de motion**
 - 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-05 relatif aux usages conditionnels;
- 16. Règlements**
 - 16.1 Adoption du projet de règlement 2017-05 relatif aux usages conditionnels et fixant la date de l'assemblée de consultation;
- 17. Affaires nouvelles**
- 18. Période de questions**
- 19. Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**
 - 2.1 Séance ordinaire du 5 juin 2017;**

RÉSOLUTION 2017-07-237

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Yvon Laramée se retire

2.2 Séance extraordinaire du 27 juin 2017;

RÉSOLUTION 2017-07-238

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 juin 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Yvon Laramée revient.

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Nouvel avis de motion du Règlement no. 21-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant le nouveau poste de police de la Sûreté du Québec et la nouvelle entente à venir entre les municipalités et la SQ, le programme PAIR pour les personnes âgées, la construction en zone inondable à North Hatley, la demande d'exclusion de la zone verte et de la petite bande de terrain sur le chemin Khartoum.

5.2 Participation financière à l'organisation du Colloque de formation organisé par les P.É.P.I.N.E.S.;

RÉSOLUTION 2017-07-239

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité accorde une commandite de 100 \$ pour le Colloque de formation organisé par les P.É.P.I.N.E.S (Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale) qui se tiendra les 24 et 25 août prochains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 juin 2017;

RÉSOLUTION 2017-07-240

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 juin 2017 au montant de 267 582,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 juin 2017;

RÉSOLUTION 2017-07-241

**Il est proposé par la conseiller, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 juin 2017 et ce, pour un montant de 61 311,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de juin 2017;

RÉSOLUTION 2017-07-242

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 juin 2017, et ce, pour un montant de 67 333,14 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Demande de paiement # 2 – Réfection du chemin Khartoum;

RÉSOLUTION 2017-07-243

ATTENDU que les travaux de réfection du chemin Khartoum sont terminés;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité accepte la demande de paiement #2 déposée par Germain Lapalme et Fils inc pour la réfection du chemin Khartoum au montant de 44 161,04 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Remboursement des frais de la surtaxe pour des activités sportives offertes par la Ville de Magog;

RÉSOLUTION 2017-07-244

ATTENDU les résolutions 2015-02-63 et 2016-06-214 relativement à la politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes par la Ville de Magog;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise le remboursement de 249,60 \$ à un résident de la municipalité, représentant 60% de la surtaxe pour l'activité « hockey » pour la saison 2016-2017 offerte par la Ville de Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Renouvellement de l'entente intermunicipale avec l'École du Val-de-Grâce;

RÉSOLUTION 2017-07-245

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité accepte le renouvellement de l'entente intermunicipale avec l'École du Val-de-Grâce pour les trois prochaines années (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) au coût annuel de 18,00 \$ par élève demeurant sur le territoire de la municipalité;

QUE le Maire est autorisé, par la présente, à signer l'entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Mise à jour du site web;

RÉSOLUTION 2017-07-246

ATTENDU la soumission de ChaCha communication inc. # MUE-036-R datée du 18 mai 2017;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise un budget maximal de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour la mise à jour du site web de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Rapport verbal de la représentante du comité Art et Culture de la réunion du 9 juin 2017;

Madame Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 9 juin 2017.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Acquisition d'un mobile Kenwood numérique pour le camion de service incendie et Premiers répondants;

RÉSOLUTION 2017-07-247

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité acquière, pour le camion de service incendie et Premiers répondants, un mobile Kenwood numérique UHF avec fournitures, installation et programmation tel que décrit dans la soumission # 6804 de Communication Plus, au montant de 1 045,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Achat de pièces pour la réparation de jeux pour enfants au parc;

RÉSOLUTION 2017-07-248

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise l'achat de pièces pour la réparation de jeux pour enfants au parc auprès de la compagnie Jambette au montant de 1 670,11 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Yvon Laramée déclare posséder un intérêt pécuniaire dans le prochain point et se retire.

9.2 Municipalisation des rues de Villebois et place de Villebois;

RÉSOLUTION 2017-07-249

ATTENDU la demande de municipalisation des rues de Villebois et place de Villebois adressée à la municipalité par M. Michael Jeanson, propriétaire de 9232-5307 Québec inc;

ATTENDU l'étude technique des infrastructures existantes par *Services Exp inc* datée du 21 juin 2017 et leurs recommandations;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte le réseau d'aqueduc et les rues de Villebois et place de Villebois conditionnellement à ce que le promoteur répare ou change la vanne qui ne ferme pas adéquatement au coin des rues Lambert et de Villebois et que le promoteur repositionne la boîte de vanne au chaînage 0+105, au niveau de son alignement vertical et que les rues soient nivelées de façon appropriée avant la remise à la municipalité;

QUE le notaire instrumentant cette transaction soit au choix de la municipalité;

QUE tous les frais et honoraires liés à la transaction de la municipalisation des rues de Villebois et place de Villebois (lot 5 115 792) ainsi que du réseau d'eau potable existant sous ces rues soient à la charge de 9232-5307 Québec inc;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriés pour le meilleur intérêt de la municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Autorisation de travaux sur le chemin de la Mésange;

RÉSOLUTION 2017-07-250

ATTENDU l'analyse du rapport du *Rappel* concernant les eaux pluviales du secteur des chemins de la Mésange et de la Tourterelle par l'inspectrice en environnement et le chef d'équipe des travaux publics et de leur recommandation en 2016;

ATTENDU QUE les travaux proposés représentaient un coût total estimé de 44 770,00 \$

ATTENDU QUE pour des raisons budgétaires, seuls les travaux sur le chemin de la Tourterelle ont été exécutés en 2016;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise la réalisation des travaux tel que recommandé au rapport d'analyse pour le chemin de la Mésange au montant maximal de 16 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE la municipalité réclame le remboursement, par les propriétaires concernés, du coût du ponceau tel que cela est requis dans ce genre de travaux;

QUE ces travaux soient payés à 50% par le budget voirie et à 50% par la réserve environnement tel que prévu au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat pour la demande du certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux d'aménagement du sentier de motoneige sur le chemin Khartoum;

RÉSOLUTION 2017-07-251

ATTENDU QUE dans le jugement du 16 décembre 2010 entre Germain Lapalme et fils inc et 9154-7208 Québec inc et la municipalité d'Eastman, il est fait mention de la construction d'un sentier de motoneige;

ATTENDU QUE relativement à ce jugement, le sentier de motoneige doit être aménagé par les parties suivantes : Germain Lapalme et fils inc, 9154-7208 Québec inc, la municipalité d'Eastman et le Club de motoneige Les Pionniers de Valcourt;

ATTENDU QUE le terrain sur lequel sera aménagé le sentier appartient à la municipalité d'Eastman;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité mandate M. Sylvain Martineau, agent de liaison FCMQ pour faire la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux d'aménagement du sentier de motoneige le long du chemin Khartoum au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Remplacement de ponceaux dans le secteur du lac Stukely (coin Hibou et du Cèdre);

RÉSOLUTION 2017-07-252

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise le remplacement d'un ponceau transversal dans le secteur du lac Stukely (coin Hibou et du Cèdre) pour un montant maximal de 8 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE la municipalité réclame au besoin le remboursement, par les propriétaires concernés, du coût du ponceau tel que cela est requis dans ce genre de travaux;

QUE ces travaux soient payés à 50% par le budget voirie et à 50% par la réserve environnement tel que prévu au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Mandat à Les Services Exp inc. pour la préparation et la présentation du dossier de réfection et d'installation de services municipaux autour du lac d'Argent;

RÉSOLUTION 2017-07-253

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité mandate Les Services Exp inc. pour la préparation et la présentation du dossier de réfection et d'installation de services municipaux autour du lac d'Argent pour un montant maximal de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 15 juin 2017;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 15 juin 2017.

10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juin 2017;

Le conseil prend acte.

10.3 Mandat à Groupe SM inc. pour les travaux de réfection du barrage Orford;

RÉSOLUTION 2017-07-254

ATTENDU la résolution 2017-06-225 autorisant un budget maximal de 2 000 \$ plus les taxes applicables à Groupe SM Inc. pour la supervision des travaux de réfection du barrage Orford;

ATTENDU QU’il y a lieu de corriger les montants alloués et le détail des travaux à effectuer;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité abroge la résolution 2017-06-225 et la remplace par celle-ci;

QUE la municipalité accorde à Groupe SM inc. un budget de 2 000 \$ plus les taxes applicables pour procéder aux demandes de modification des certificats d’autorisation au MDDELCC et au MFFP et en faire le suivi, selon une facturation mensuelle des heures travaillées seulement;

QUE la municipalité autorise Groupe SM inc. à assurer la supervision des travaux de réfection du barrage Orford ainsi que la production d’un rapport de l’ingénieur suite aux travaux, pour un montant maximal de 5 000 \$ plus les taxes applicables, selon une facturation mensuelle des heures travaillées;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 9 et 16 mai et 1^{er} juin 2017;

Le conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demande d’empiètement de 20 cm supplémentaires dans la marge arrière pour le bâtiment ayant un droit acquis d’implantation. L’empiètement actuel est de 2,27 mètres en marge arrière et demande 2,04 mètres afin de rendre le mur nord égal, au 18 rue Missisquoi, lot 4 380 150;

RÉSOLUTION 2017-07-255

ATTENDU la demande d’empiètement de 20 cm supplémentaires dans la marge arrière pour le bâtiment ayant un droit acquis d’implantation. L’empiètement actuel est de 2,27 mètres en marge arrière et demande 2,04 mètres afin de rendre le mur nord égal, au 18 rue Missisquoi, lot 4 380 150;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 13 juin 2017;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour un agrandissement du garage de 3,70 mètres par 7,74 mètres, au 18 rue Missiquoi, lot 4 380 150;

RÉSOLUTION 2017-07-256

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la demande d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juin 2017;

Le conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2017-05 relatif aux usages conditionnels et fixant la date de l'assemblée de consultation;

M. Philippe-Denis Richard donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, il présentera, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2017-05 relatif aux usages conditionnels;

- Ce règlement-cadre sur les usages conditionnels aura pour objet d'intégrer les dispositions administratives du règlement ainsi que la procédure de traitement d'une demande sur un usage conditionnel;
- Le règlement permettra l'usage conditionnel « habitation multifamiliale » dans la zone V-18;

- L'usage permis par le projet de règlement devra respecter plusieurs critères et conditions relatives à l'aménagement du bâtiment et du terrain.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

Madame Nathalie Lemaire déclare posséder un immeuble dans la zone V-18 et déclare un intérêt potentiel, elle s'abstient de participer aux délibérations sur la question et s'abstient de voter.

16.1 Adoption du projet de règlement 2017-05 relatif aux usages conditionnels et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2017-07-257

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU,

D'adopter le projet de règlement 2017-05 relatif aux usages conditionnels;

Le présent projet de règlement 2017-05 aura pour objet la création d'un nouveau règlement relatif aux usages conditionnels.

- Ce règlement-cadre sur les usages conditionnels aura pour objet d'intégrer les dispositions administratives du règlement ainsi que la procédure de traitement d'une demande sur un usage conditionnel. Le règlement permettra l'usage conditionnel « habitation multifamiliale » dans la zone V-18;
- L'usage permis par le projet de règlement devra respecter plusieurs critères et conditions relatives à l'aménagement du bâtiment et du terrain.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 août 2017, à 19h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Nathalie Lemaire revient.

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

17 personnes sont présentes dans la salle.

Quelques questions concernant l'entretien des chemins et sentiers du Vertendre, les travaux sur les chemins du Hibou et du Cèdre, des félicitations pour les travaux sur le chemin d'Orford-sur-le-lac, les droits acquis sur le chemin de l'Escalade et autres, le projet d'aqueduc et d'égout sur le chemin du lac d'Argent ainsi que le dossier des Premiers répondants.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2017-07-258

Il est **proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la présente séance soit et est levée à 20h56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Yvon Laramée,
Maire**

**Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».